



N/Réf : JCP/VE/LLT 2023.095

Objet : Note d'information

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 9 mars 2023, la Société «é la Culinaire, notre prestataire de confection et livraison de repas, nous faisait part de ses difficultés liées au contexte économique. Une augmentation des prix des denrées a été constatée depuis l'été 2022 sur l'ensemble des produits.

La société la Culinaire nous informe de ne plus pouvoir maintenir les prix pratiqués et a décidé de revaloriser à partir du 1^{er} septembre 2023 le prix des repas.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 05/04/2023, le Conseil Municipal a été tenu informé de cette situation. Il a été décidé d'augmenter le prix des repas de cinquante centimes.

Ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2023 le prix des repas sera facturé comme suit :

- ✓ Pour les enfants habitant à Barbazan-Debat le prix du repas **3,35 €**
- ✓ Pour les enfants venant de l'extérieur le prix du repas est **de 4,00 €**
- ✓ Pour les adultes prix du repas **4,83 €**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression des salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Christian PEDEBOY

